



Réparations suite aux inondations

Les citoyens qui doivent effectuer des réparations sur leur propriété suite aux inondations doivent se procurer un certificat d'autorisation pour entretien et réparation au service de l'urbanisme et des permis. Ce certificat est sans frais et est émis sur le champ si possible après que le requérant est complété le formulaire de demande à cet effet. Ce certificat est valide pour les gens qui désirent strictement réparer ce qui a été endommagé par les inondations dans le but de remettre le tout dans l'état d'origine. Les citoyens désirant effectuer des modifications supplémentaires lors de leurs travaux doivent se procurer un certificat d'autorisation pour rénovation au coût de 20\$, qui nécessite une analyse plus détaillée par le service.

Pour plus d'information, communiquez avec le service de la Relance et du développement économique au 450 460-4444, option 4.